

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON

DATE DE CONVOCATION

15 avril 2026

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DATE D’AFFICHAGE

27 avril 2026

L’an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril
À dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de M. Antoine
SANTARELLI, 1^{er} adjoint au Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présent : 10

Votants : 11 dont 1 par procuration (SCHNEIDER à SANTARELLI)

Étaient présents : SANTARELLI, de COMBARIEU, de BURE, ALBAFOUILLE,
SELLIER, DUPUY, CHARNET, RATINIER, VÉRON, MERCIER

Était absente excusée : SCHNEIDER Maria

Secrétaire de séance : SELLIER Alain

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l’unanimité.

OBJET :

DCM20260424_25-VOTE BP 2026 Commune

M. le premier adjoint au Maire présente à la commission, le Budget Primitif pour l’année 2026, établi avec le concours de Mme MICHEAUD, Conseillère aux décideurs locaux.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 225 307 €.

SECTION INVESTISSEMENT :

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 25 904.51 €.

Il est adopté à l’unanimité des membres présents.

Malgré l’investissement engagé, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas augmenter les taux d’imposition des taxes communales répartis comme suit :

Foncier Bâti.....	32.80 %.
Foncier non bâti	26.91 %
Taxe d’habitation (résidences secondaires).....	14.22 %

Le produit fiscal attendu sera donc de 75 670 €.

DCM20260424_26- Affectation des résultats de l’exercice 2025

FONCTIONNEMENT

- Résultat reporté+ 66 444.64 €
- Résultat de l’exercice+ 18 141.87 €
- Situation nette au 31/12/2025 + 84 586.51 €

INVESTISSEMENT

- Déficit d'investissement..... - 12 734.51 €
- Etat des restes à réaliser..... //
- Situation au 31/12/2025..... - 12 734.51 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

- Total affectation (article 1068) en euros : - 12 74.51 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros : 71 852.00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit – 12 734.51 €

DCM20260424_27-Subventions communales 2026

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité vote les subventions qu'elle attribue aux Sociétés et Associations dont la liste est annexée à ci-dessous :

Mme Inès SANTARELLI, Présidente
Comité de Sauvegarde de l'Église
Chassimpierre
03220 CHATELPERRON
Subvention : 60.00 €

M. POIX
Président Comité de Souvenir Français
Mairie de JALIGNY SUR BESBRE
03220 JALIGNY SUR BESBRE
Subvention : 30.00 €

FÉE'TONS CHÂTÉ
Présidente Mme de COMBARIEU
1 Route des Nesmes
03220 CHATELPERRON
Subvention : 520.00 €

KAPÉVÉLO
Président M. CORNELOUP
Mairie de JALIGNY SUR BESBRE
03220 JALIGNY SUR BESBRE
Subvention : 50.00 €

M. Bernard MARTIN
Trésorier de l'Amicale des Donneurs
De Sang
2 Hameau de Peublanc
03220 SORBIER
Subvention : 40.00 €

Mme la Présidente
Agir en Pays Jalinois
Mairie
03220 JALIGNY SUR BESBRE
Subvention : 50.00 €

DCM20260424_28-Création poste sur emploi permanent

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ De créer un emploi permanent de rédacteur pour la fonction de secrétaire de mairie, pour une durée hebdomadaire de 20 h ; le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.
- ✓ La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- ✓ Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune.
- ✓ Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget 2026.
- ✓ Le tableau des effectifs est mis à jour selon l'annexe 1 de cette délibération.

ANNEXE 1

Le tableau des effectifs a été mis à jour de manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS (24-04-2026)

DÉLIBÉRATION CRÉANT L'EMPLOI (n° et date de la délibération)	GRADE/EMPLOI	Durée hebdomadaire	EFFECTIFS au : 01-06- 2026 Date de l'actuel tableau des effectifs	Noms des agents pour le suivi interne (NE DOIT PAS APPARAÎTRE SUR LA DÉLIBÉRATION)
N°20260424_27 du 24-04-2026	Rédacteur	20 H	1	SAUZE Marie-Pierre
N°20240918_21 du 18-09-2024	Rédacteur (Suppression prévue pour départ en retraite au 01-09-2026)	20 H	1	DESMOULES Christine
N°13/36 du 06-12-2013	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	GOURLIER Michel

DIVERS

Saisine CST (Comité Social Territorial) CDG03 (Centre de Gestion 03)

En vue du départ en retraite de la secrétaire de mairie, et suite à la création du poste du nouvel agent, la commune doit saisir le comité social territorial du CDG03 afin de supprimer le poste actuel au 01 septembre 2026. Un projet de délibération doit être transmis avec la fiche de saisine au CDG03 avant le 20 mai prochain.

Frais de scolarité Jaligny sur Besbre

Les élus, suite au mail en date du 19 mars dernier de la mairie de Jaligny, relatif aux frais de scolarité des élèves domiciliés à Châtelperonn et scolarisés à Jaligny (8 750 € pour 2026), proposent de faire une demande aux nouveaux élus de Jaligny afin d'avoir un justificatif détaillé desdits frais, qui sont très élevés (1 092.74 € par élève, 79.89 € en contrepartie à Neuilly le Réal). La facture ne sera réglée qu'après étude de cette justification. D'après la conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie de Moulins, la collectivité peut suspendre le paiement en attendant les explications. Elle trouve le tarif exorbitant par rapport aux autres prix pratiqués.

Cérémonie du 8 mai : Les membres du Conseil Municipal ont fixé le rendez-vous à 10h45 devant la mairie pour le dépôt de gerbe à 11 h au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Mme Véron Emilie se charge de commander et récupérer la gerbe ; Mme Alabafouille Marie-Claire s'occupe du vin d'honneur et pompes aux grattons ; Messieurs Dupuy, Sellier et Santarelli se chargent de l'installation de la salle (vers 10h30).

P'Tit Châté : Les membres du Conseil Municipal proposent de réunir la commission des « Affaires Culturelles » pour l'élaboration du prochain bulletin municipal, le lundi 4 mai 2026 à 18h30 à la salle des Associations.

Commission des Aînés : Les membres du Conseil Municipal proposent de réunir ladite commission, le lundi 4 mai 2026 à 18h, pour la programmation et l'organisation du repas des aînés.

Fête des Voisins : Les élus rappellent que, lors de l'Assemblée générale de l'association Fée'Tons Châté, les membres informaient la commune qu'ils réfléchiraient à une date pour la fête des voisins. Elle aura lieu le dimanche 7 juin 2026 à 12h.

Référent « Processionnaires » : Mme le Maire explique que la Préfecture a pris un arrêté le 26-03-2026 relatif aux mesures à prendre quant à l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires. Il faut désigner un référent : Mme le Maire sera référente.

Groupe Valéco : Les Membres du Conseil, dans le même esprit que l'ancien conseil, maintiennent leur position sur le développement des projets éoliens : ils ne souhaitent pas donner suite aux diverses demandes.

Guides et Scouts : Suite à la demande de M. Etienne de Bellabre début mars qui cherche un site pour accueillir des scouts du 6 au 22 juillet 2026, les élus se questionnent quant aux normes et contraintes à respecter pour recevoir des scouts. Après recherches, aucun site sur la commune n'a été référencé.

Columbarium : Les Membres du Conseil Municipal, suite à la réclamation d'une famille qui se plaint que les monuments installés sur la tombe d'un de leur défunt ont été abîmés par le débroussailleur et qui signale que l'état du columbarium est très négligé, vont réfléchir pour solutionner le problème. Un état des lieux de la pierre tombale sera effectué afin de vérifier la casse. En 2020, la décision d'utiliser le débroussailleur thermique avait été prise. Pour faire suite à cette demande, le désherbage manuel au columbarium est réinstauré dans l'attente d'une nouvelle réflexion des élus.

Fermeture mairie : En raison des congés, la mairie sera fermée à compter du 8 mai jusqu'au dimanche 17 mai 2026 inclus.

Conseil Municipal : Plusieurs conseillers ont émis l'idée de faire les réunions de conseil un autre jour que le vendredi. Après discussion, deux personnes ont affirmé qu'ils ne pourraient jamais en semaine. Les élus décident donc de programmer à l'avance les dates, pour que tout le monde puisse s'organiser. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 juin 2026 à 19h à la salle de réunion. Les élus se réuniront à 18h afin de rencontrer la gérante du Bar-Restaurant « La Grotte aux Fées », et poursuivre à 18h30, par la visite des bâtiments communaux.

Une élue signale des problèmes de poubelles aux Marcauds. Depuis qu'une caméra a été installée à La Jarrie, les soucis se sont reportés aux Marcauds. Une diffusion sera faite dans le prochain bulletin municipal.
A voir avec un élu. : la rigoleuse a abîmé des plaques en fibro chez un administré (rigoleuse à contrôler).

Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,